

Amendement minéral basique-norme NF U44-001

CODE - 221060

Amendement minéral calcique UAB



## DESCRIPTION:

Une formulation sous forme de granulés rond, pour un épandage facilité et une répartition au sol optimale.

Amendement minéral à base de carbonate de calcium et de chaux magnésienne.

## COMPOSITION:

- 5% d'Oxyde de magnésium (MgO)
- 43% d'Oxyde de calcium (CaO)

## AVANTAGES DE FLORI CHAUX :

PAUVRE EN CHLORE

- ✓ Permet de remonter le PH des sols en limitant l'acidité
- ✓ Aide à corriger les carences magnésiennes
- ✓ Une action durable : 2 à 3 mois
- ✓ Une couleur soutenue grâce à l'action de la magnésie
- ✓ Un granulé rond , pour un épandage facilité et une répartition au sol optimale
- ✓ Une fonte très rapide du granulé

## DOSAGE :

- 50 à 100gr / m2 pour un apport d'entretien

Une analyse de sol reste nécessaire afin d'optimiser les doses d'apports.

## Période d'utilisation :

- De Février à Novembre

CONDITIONNEMENT : sac de 20 kg et 48 sacs / palette

